

Rapport public Parcoursup session 2025

Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 10 juillet 2025.

Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I (43003)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 6%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I (43003)	Jury par défaut	Tous les candidats	25	279	137	137	23

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I (43003)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	72	30	30	4	17,4 %
			Masculin	207	107	107	19	82,6 %
			Total	279	137	137	23	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I (43003)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Échec au bac	1	0	0	0	0 %
				Sans mention	11	8	8	1	11,1 %
				AB	32	26	26	3	33,3 %
				B	50	48	48	4	44,4 %
				TB	20	20	20	1	11,1 %
				TBF	2	2	2	0	0 %
				Total	116	104	104	9	100 %
			Baccalauréat Technologique	Sans mention	1	0	0	0	
				AB	1	0	0	0	
				Total	2	0	0	0	
		Diplômes étrangers équivalents au bac		Sans mention	109	32	32	14	100 %
				AB	36	1	1	0	0 %

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				B	11	0	0	0	0 %
				TB	2	0	0	0	0 %
				TBF	2	0	0	0	0 %
				Total	160	33	33	14	100 %
			Autres diplômes de niveau bac	Sans mention	1	0	0	0	
				Total	1	0	0	0	

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I (43003)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	97	89	89	6	26,1 %
			En réorientation	16	12	12	3	13 %
			Non scolarisés	42	0	0	0	0 %
			Scolarité étrangère	123	36	36	14	60,9 %
			Autres	1	0	0	0	0 %
			Total	279	137	137	23	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I (43003)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité	71	66	66	5
			Mathématiques Spécialité & Numérique et Sciences Informatiques	30	30	30	3
			Autres doublettes	11	6	6	1
		Baccalauréat Technologique	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Pro	À noter : Aucune donnée à afficher. Aucun candidat de cette série n'a confirmé de vœux pour cette formation.				

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité						
Formation d'affectation	Jury	Doublette EDS Significatives	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée Jean XXIII - CPGE - MP2I (43003)	Jury par défaut	Mathématiques Spécialité & Physique-Chimie Spécialité	63,4 %	64,7 %	64,7 %	55,6 %
		Mathématiques Spécialité & Numérique et Sciences Informatiques	26,8 %	29,4 %	29,4 %	33,3 %
		Autres doublettes	9,8 %	5,9 %	5,9 %	11,1 %
		Total	100 %	100 %	100 %	100 %

À noter : Les doublettes d'enseignements de spécialité, relatives à la série générale ou technologique, ou les spécialités de la série professionnelle affichées sont présentées dans l'ordre décroissant de représentativité (calculée sur la base des candidats qui ont confirmé le vœu).

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Aucune donnée à afficher. Aucun candidat de cette série n'a confirmé de vœux pour cette formation.

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats et progression dans les matières scientifiques et en anglais	Bulletins de première et de Terminale	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail, expression écrite et orale	Bulletins, fiche avenir	Très important
Savoir-être	Autonomie, investissement	Bulletins, fiche avenir	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation pour la formation	Bulletins, fiche avenir, lettre de motivation	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen, associatif	Informations candidature	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Mathématiques Spécialité (EDS)
- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)
- Physique-Chimie Spécialité (EDS)
- Sciences de l'ingénieur (EDS)
- Sciences de l'ingénieur et sciences physiques (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Critères qui conduisent à ne pas classer un candidat lors de l'examen des voeux :

- Des enseignements de spécialités non adaptés à une classe préparatoire scientifique, la spécialité mathématiques (ou maths complémentaires avec d'excellents résultats) étant exigée;
- Des résultats académiques qui semblent trop justes pour pouvoir réussir en MP2I;
- Des remarques trop négatives sur les bulletins concernant notamment l'attitude et le comportement en classe;
- Un projet qui ne semble pas en adéquation avec la formation et la poursuite d'études après une classe préparatoire.

Critères « parcours en cordée de la réussite »

Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite. Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures

Un bonus a été accordé aux lycéens prenant part à une cordée de la réussite.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Un premier pré-classement été effectué à partir des données chiffrées des dossiers. Les dossiers des candidats n'ayant pas suivi la spécialité maths en Première ont été écartés.

L'analyse des dossiers a ensuite été affinée, en prenant en compte notamment les spécialités suivies en classe de Terminale, les résultats académiques, le potentiel, la motivation et les capacités de travail et d'adaptation des candidats à une CPGE. L'avis donné par l'établissement d'origine du candidat est regardé avec intérêt.

Enfin, la commission a vérifié l'adéquation entre le projet de l'élève et la formation demandée.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Il est conseillé aux candidats de bien détailler leurs activités extra-scolaires, et de rédiger un projet de formation de manière claire et précise, en relation directe avec la formation demandée et l'établissement d'accueil. Un soin tout particulier doit aussi être accordé à la grammaire, à l'orthographe et à la mise en page des documents rédigés.

Signature :

Pierre REHLINGER,

Chef d'établissement de l'établissement Lycée Jean XXIII